RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 16 JUILLET 2024

V1

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; LE BOUCHER Pierre ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ;

Excusé.e.s : MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed ; BOVYN Olivier ; MIGRAINE Corinne

Invité.e.s **:**

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; GAUTIER Romain ; PEBEREL Nathalie ; COUR Jean-Christophe ; BOUVET Marc ; MARLIOT Eric ; LASSEAUX Sylvie ;

Excusé.e.s : AULNETTE Corinne ; BILLON Loïc ; CHIELLINO Guillaume ; MEYER-DIEU Baptiste

Jean-Claude MERIC donne pouvoir à Anne DOS SANTOS.
Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT.
Olivier BOVYN donne pouvoir à Pierre LE BOUCHER.

1 Vie Fédérale

1.1 *Point licence au 15 juillet 2024*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 15 juillet 2024. La FFVoile recense à cette date : ▪ 54 024 LCA (-0,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 0,8 % par rapport à 2019) dont 1 774 prises en ligne ▪ 15 521 LCJ (- 5,1 % par rapport à 2023 à la même date et – 5,1 % par rapport à 2019) dont 103 prises en ligne ▪ 118 258 PV/PVR (+ 38,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 65,7 % par rapport à 2019) ▪ 2 698 Temporaires 1 jour (+ 18,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 5,2 % par rapport à 2019) ▪ 1 775 Temporaires 4 jours (- 16,2% par rapport à 2023 à la même date et – 3,2 % par rapport à 2019) ▪ 3 206 Pass FFVoile (+ 47,9 % par rapport à 2023 à la même date)

1.2 *Relevé de décisions du BE du 21 juin 2024*

Décision BE-240716-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 21 juin 2024. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 02/09/2024.

1.3 *Fondation : plan de communication et projets soutenus en 2024*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la réunion du COMEX de la fondation qui a eu lieu le 8 juillet et de la prochaine réunion qui aura lieu le 17 décembre 2024. Il prend connaissance du plan de communication (notamment 4 newsletters : fin aout / début sept ; octobre ; novembre (rappel) ; décembre (rappel)) et des projets soutenus en 2024 par la Fondation FFVoile. Concernant les projets soutenus et le fléchage des fonds : (5k€ de frais de gestion) • Fonds perçus : 90 k€ dont 10 k € fléchés par le donateur • 3 projets inscrits + 1 nouveau : • *La mer est à vous : 50 k€* • *Course au large 2030 : 35 k€* • *Eduquer à la mer : à soutenir en 2025 (campagne d'information à nos classes de mer à prévoir)* • *Prévenir toute forme de violence dans le réseau des clubs FFVoile : à soutenir en 2025*

1.4 *Soutien de la candidature de Yann ROCHERIEUX comme Vice-Président de World Sailing*

Décision BE-240716-02	Le Bureau Exécutif de la FFVoile soutient la candidature de Yann ROCHERIEUX au poste de Vice-Président de World Sailing.

2 Pratiques sportives

2.1 Modification du règlement de la Commission des Directeurs de Course au Large

Décision BE-240716-03 **Vote CA**	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les 3 modifications du Règlement des Directeurs de Course au Large proposées par les Pratiques Sportives Habitable et proposera ces modifications au prochain Conseil d'Administration de la FFVoile : - Art 3.1 Composition de la commission et règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large c/ *Composition de l'Assemblée Plénière de la Commission :* - *le Vice - Président en charge de l'Habitable,* - *l'Administrateur FFVoile – Course Océanique,* - *Le Directeur Technique National de la FFVoile,* - *Le Directeur du Pôle France Course au Large de la FFVoile,* - *Un expert de la Course au Large ~~mandaté~~ choisi par la FFVoile,* - *Le Responsable des Pratiques Sportives de la FFVoile,* - *1 représentant de la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile,*

- *1 médecin représentant la Commission Médicale de la FFVoile,*
- *3 Directeurs de Course au Large,*
- *2 Skippers,*
- *2 Organisateurs.*

d/ Composition du Comité Opérationnel de la Commission :
- *La Vice - Présidente en charge de l'Habitable,*
- *1 représentant de la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile,*
- *Le Directeur du Pôle France Course au Large de la FFVoile,*
- *Le Responsable des Pratiques Sportives de la FFVoile,*
- *1 Directeur de Course au Large,*
- *1 Skipper,*
- *1 Organisateur.*

- Art 5.1.1 Détermination de la liste officielle des Directeurs de Course au Large habilités

Pour être inscrits sur la liste officielle des Directeurs de Course au Large habilités pour les compétitions de type « A », les candidats devront respecter les deux conditions cumulatives suivantes :
- *faire la demande et avoir dirigé de manière satisfaisante au minimum 3 compétitions dont au moins deux de type « A » nécessitant la présence d'un Directeur de Course au Large lors des 4 dernières années avant la publication de la liste.*
- *avoir exercé leurs missions à minima sur une compétition déterminée annuellement par la commission des directeurs de course au large de la FFVoile lors des 4 dernières années précédant la publication de la liste.*
  Il est précisé que les Directeurs de Course au Large présents dans la liste officielle de catégorie A pour l'année 2024 auront jusqu'au 31/12/2027 pour se mettre en conformité avec le présent alinéa.

- Annexe 1 du règlement concernant les missions, référentiel de tâches et de compétences du Directeur de Course au Large :

A) DEFINITION DES MISSIONS
Chaque mission exercée par le Directeur de Course au Large se décline en tâches spécifiques (point B du document) et correspond à un référentiel de compétences (point C du document) nécessaires pour diriger des compétitions correspondant au type d'habilitation.
Dans ses missions fondamentales, le Directeur de Course au Large doit :
1- Elaborer les dispositifs de sécurité pour les participants, les spectateurs en mer en relation avec l'autorité maritime. ~~*et effectuer le contrôle de leur mise en œuvre.*~~
2- Assurer le bon déroulement opérationnel de la course
3- Veiller à L'authenticité et la régularité sportive de la compétition en étroite collaboration avec le corps arbitral que la ***FFVoile*** *missionnera sur l'événement à cet effet et faciliter l'action de celui-ci.*
4- Contribuer à la médiatisation de la course.
5- Coordonner les relations entre les concurrents et les organisateurs.
……..

2.2 Composition nominative de la commission des directeurs de Course au Large

Décision BE-240716-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la composition nominative suivante de la commission des Directeurs de Course au Large sous condition suspensive de la validation par le CA de la modification du règlement de la Commission des Directeurs de Course au Large pour les deux postes de directeur du pôle France de Course au large et expert de la course au large : *- La Vice - Présidente en charge de l'Habitable, Corinne Migraine* *- l'Administrateur FFVoile – Course Océanique, Bernard Bocquet* *- Le Directeur Technique National de la FFVoile, Guillaume Chiellino* *- La Directrice du Pôle France Course au Large de la FFVoile, Jeanne Gregoire* *- Un expert de la Course au Large choisi ~~mandaté~~ par la FFVoile, Gilles Chiorri* *- Le Responsable des Pratiques Sportives de la FFVoile, Marc Bouvet* *- 1 représentant de la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile, Romain Gautier* *- 1 médecin représentant la Commission Médicale de la FFVoile, Laure Jacolot* *- 3 Directeurs de Course au Large,* *François Serusier, Yann Château, et Yves Le Blevec.* *- 2 Skippers : Amélie Grassi et Paul Meilhat.* *- 2 Organisateurs : Mathieu Sarrot - Ultim Sailing et Laura Le Goff (SAEM Vendée) remplacée par Julie Royer Coutts Directrice générale OC Sport Penduick à compter de fin mars 2025*

3 DEVELOPPEMENT

3.1 Point actualité offre slow tourisme 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'actualité de l'offre slow tourisme 2024. Pour 2024, sur le territoire c'est 68 prestataires qui proposent 102 offres Slow tourisme FFVoile.

3.2 Réglementation division 240

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'évolution de la réglementation concernant la division 240, en particulier sur l'usage des coupe-circuits et l'extension de la zone de navigation des PAV et Kites. En attendant la publication au JO du texte, les Affaires Maritimes ont accepté d'adresser une note aux services du littoral pour présenter l'évolution et requérir leur indulgence.

3.3 *Point actualité la mer est à vous*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point d'actualités concernant la mer est à vous, et en particulier la fin de la vague 4 pour les structures engagées et des conséquences de l'AUDIT diligenté par la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la FFVoile chef de file du consortium. La FFVoile se concentre par ailleurs sur la clôture du programme LMV et la rédaction du rapport final.

4 RSE

4.1 *Avancement des projets : mise en place du plan d'actions et bilan carbone*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avancement des projets RSE :
	• Accompagnement AFDAS terminé > politique RSE et plan d'actions : travail en cours avec une graphiste pour mise en forme du plan d'actions (objectif : suivi interne et communication interne / externe) – Livrable septembre 2024
	• Bilan carbone > demande aide ADEME réalisée, prestataire sélectionné, démarrage en septembre
	• Labellisation > choix du prestataire en cours
	• Autres actions en cours :
	  • Carnet surf & voile (Water Family) – Ambassadeurs voile : Charline Picon, Hélène Noesmoen, Benjamin Dutreux,
	  • Charte du régatier responsable : capitalisation des travaux du CDV44 et de la ligue Sud > 2 documents : 8-14 ans 100% illustré (mise en page avec illustratrice en cours) et 15-25 ans

5 CCA

3.1 *Mise à jour de la liste des épreuves à convention*

Décision BE-240716-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la mise en place d'une convention d'arbitrage en catégorie A pour l'épreuve « la Finistère Atlantique » qui se déroulera du 25 septembre au 6 octobre 2024.

6 Divers

Information	Plusieurs échanges dans le point divers concernant le point Immobilier (achat éventuel de l'appartement du 4ème étage de l'immeuble, sur les travaux EPMR/rénovation de notre bâtiment), et sur les informations JO.
Décision BE-240716-06	Par ailleurs, le Bureau Exécutif de la FFVoile se prononce favorablement pour qu'il soit dérogé exceptionnellement pendant les JO aux montants prévus au règlement financier concernant les frais de restauration/hébergement sous réserve que la réservation des repas/hébergement soit réalisée par le service Vie Fédérale dans le cadre d'une réservation/organisation collective.